



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **02 FEVRIER 2026**
Délibération n° **DEL-2026-0056**

Partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole et Le Grésivaudan en matière d'attractivité, de développement économique et touristique et d'emploi – Convention d'application 2026 et versement de subventions

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 55
Pouvoirs : 12
Absents : 0
Excusés : 19
Pour : 67
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

04 FEV. 2026

et publié le

04 FEV. 2026

Secrétaire de séance :

Le lundi 2 février 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 27 janvier 2026.

Présents : Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Roger COHARD, Isabelle CURT, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Cécile ROBIN, Zakia BENZEGhiba à Christophe SUSZYLO, Jean-François CLAPPAZ à Anne-Françoise BESSON, Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Brigitte DULONG à Patrick BEAU, Pierre FORTE à Henri BAILE, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Sylvie LARGE à Michel BASSET, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Olivier ROZIAU à Alain GUILLUY, Myriam SIMONAZZI à Clara MONTEIL, Martine VENTURINI à Annick GUICHARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan et notamment sa compétence en matière d'actions de développement économique,

Vu les crédits budgétaires prévus,

Conformément aux dispositions de la convention cadre de partenariat 2022-2026, entre Grenoble-Alpes Métropole (GAM) et la communauté de communes Le Grésivaudan, la convention d'application a pour objet de définir le plan d'action coordonné pour 2026 et ses modalités financières, concourant aux objectifs suivants :

1. Soutenir les filières d'excellence, l'innovation et l'industrie,
2. Renforcer la promotion et l'attractivité du territoire,
3. Développer et promouvoir le tourisme d'affaires et d'agrément et les loisirs outdoor,
4. Accompagner les transitions environnementales et sociétales des entreprises,
5. Déployer une stratégie coordonnée sur le foncier et l'immobilier économique, dont l'étude des baux à construction,
6. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du bassin grenoblois,
7. Soutenir la création d'activité.

L'axe 1 comprend l'Appel à Projets innovants « Accélérer la transformation de l'industrie », lancé par GAM, Le Grésivaudan et Le Pays Voironnais. Il vise à « développer une innovation pour accélérer les transitions des activités productives » et s'adresse aux TPE/PME de ces trois territoires, tous secteurs d'activités.

Le budget total d'opération est de 90 000 €, dont 40 000 € de contribution de Grenoble-Alpes Métropole. La participation du Grésivaudan à cet appel à projets est de 20 000 €, par contribution directe aux entreprises. EDF « une rivière, un territoire », complète le financement du dispositif.

L'axe 2 comprend le salon Tech and Fest, évènement conçu et organisé par le Dauphiné Libéré à Alpexpo les 4 et 5 février 2026. Ce rendez-vous a pour ambition de mettre en lumière les meilleures solutions technologiques et innovations de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les faire rayonner aux échelles nationales et européennes. C'est dans ce cadre que les établissements publics et l'ensemble des accompagnateurs locaux de l'innovation organisent le iVenture et le Iforum, afin de rendre visible des projets et start-ups locales et de favoriser leur mise en relation avec des investisseurs.

Cette année, le High Level Forum (HLF) sera couplé avec le Tech & Fest. Il s'agit du sommet mondial de l'innovation. Ce rassemblement réunit décideurs publics, leaders industriels, chercheurs et représentants des territoires pour co-construire des visions stratégiques.

Le plan d'action 2026 comprend également la mobilisation de GAM et du Grésivaudan pour la mise en œuvre d'un pavillon commun Grenoble Alpes sur le salon SEPEM au mois de novembre.

Le partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole et Le Grésivaudan fera l'objet des contributions financières ci-dessous :

Opérations	Pilotage	Budget opération (k€ ttc)	Contribution GAM (k€ ttc)	Contribution Grésivaudan (k€ ttc)	Modalités
Soutenir l'innovation et l'industrie					
Territoire d'industrie	Grésivaudan	14,47	4,647	4,647	Subvention GAM à CCLG
Accélérateur industriel AXEL, plateforme de prototypage et d'industrialisation	SCIC Axel	100	30	30	GAM : aides directes aux entreprises bénéficiaires Le Grésivaudan : contribution directe individuelle à la SCIC Axel
Appel à Projets « Accélérer la transformation de l'industrie »	Chambre Métiers et Artisanat de l'Isère	90	50	20	Aides directes aux entreprises
Promotion et attractivité du territoire					
Tour AURA (ex-critérium du Dauphiné)	ASO	144	32,4	28,8	Contributions directes individuelles
Membre fondateur Association Grenoble Alpes	Association Grenoble Alpes	120	10	10	Contributions directes individuelles
Destination montagnes/soirée de gala	Agence Grenoble Alpes/Isère Attractivité	150	48	15	Contributions directes individuelles
La Grande Odyssee	KCIOP/EBRA Events	1 000	50	62	Contributions directes individuelles
Tech and Fest	GROUPE EBRA	2 000	190	84	Contributions directes individuelles
IForum/iVenture au sein de T&F	Métropole	175	150	10 + prise en charge directe cocktail de midi	Subvention CCLG à GAM
High Level Forum	CEA	295	15	15	Contributions directes individuelles
Soutien à la Coupe Icare	Coupe Icare	875	5	64	Contributions directes individuelles
SEPEM	Métropole	40	15	7,5	Contributions directes individuelles
Observatoire économique et accompagnement des entreprises à l'international	Agence Grenoble Alpes Invest	160	150	15	Subvention CCLG à AGA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

SIMI	Métropole	215	85	35	Subvention CCLG à GAM
Accompagner les transitions environnementales et sociétales des entreprises					
Circul'Alpes		132	24	14,706	Membre bienfaiteur
Animation du Pacte Economique Local	Métropole	51,5	30,7	10	Subvention CCLG à GAM
TOTAUX K€		5 561,97	889,747	425,653	
Subvention CCLG à AGA : 15 000 euros					
Subvention de GAM à la CCLG : 4 647 euros					
Subvention CCLG à GAM : 55 000 euros					

Dans le cadre de cette programmation 2026, Le Grésivaudan versera donc :

- 15 000 euros de subvention à l'Agence Grenoble Alpes pour ses actions sur le volet Promotion et attractivité du territoire ainsi que l'Observatoire économique et accompagnement des entreprises à l'international.
- 55 000 euros de subvention à la Métropole pour les frais engagés en 2026 sur le iforum, le SIMI, et l'animation du Pacte économique Local,
- 355 653 euros de contributions directes (subventions ou achats) à l'Association Grenoble Alpes, à la SCIC Axel, à la Chambre Métiers et Artisanat de l'Isère, Association Grenoble Alpes, à ASO/Tour AURA, à Isère Attractivité, à EBRA, Association Coupe Icare, au CEA et à Circul'Alpes.

Soit un volume de contribution total de 425 653 euros au plan d'action 2026 pour le Grésivaudan.

La Métropole portera quant à elle :

- 150 000 € de subvention à l'Agence Grenoble Alpes pour ses actions sur le volet Promotion et attractivité du territoire ainsi que l'Observatoire économique et accompagnement des entreprises à l'international, conformément à la convention annuelle spécifique établie entre l'Agence Grenoble Alpes et GAM pour l'année 2026,
- 4 647 € de subvention au Grésivaudan pour le financement d'un poste « Territoire d'industrie »,
- 735 100 € de contributions directes (subventions ou achats) à l'Association Grenoble Alpes, à la SCIC Axel, au Tour AURA, à Isère Attractivité, au Groupe EBRA, à la CMA, au CEA, à la Coupe Icare, à Circul'Alpes.

Soit un volume de contribution total de 889 747 € au plan d'action 2026 pour la Métropole.

Les sommes correspondantes à la mise en œuvre du SIMI 2026 (35 000 euros) seront versées par Le Grésivaudan à Grenoble Alpes Métropole au cours du 1^{er} trimestre 2027 sur appel de fonds.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- De verser, dans le cadre du partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole, Le Grésivaudan et l'Agence Grenoble Alpes en matière d'attractivité, de développement économique et touristique et d'emploi, les subventions suivantes :
 - 15 000 € à l'Agence Grenoble Alpes,
 - 55 000 € à Grenoble-Alpes Métropole.
- De l'autoriser à signer la convention d'application 2026, annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 02 FEV. 2026

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Partenariat entre Grenoble Alpes Métropole, Le Grésivaudan et l'Agence Grenoble Alpes en matière d'attractivité, développement économique, touristique et d'emploi - Convention d'application 2026

Entre,

Grenoble-Alpes Métropole, représentée par son président, Monsieur Christophe FERRARI, habilité par délibération du Conseil métropolitain en date du 06 février 2026 ci-après dénommée la Métropole,

La communauté de communes Le Grésivaudan, représentée par son président, Monsieur Henri BAILE, signataire des présentes conformément à la délibération du conseil de communauté n°2026-XX en date du2026 ci-après dénommée Le Grésivaudan

L'Agence Grenoble Alpes, représentée par sa présidente, Madame Mélina HERENGER, habilité par délibération du Conseil d'administration de l'Agence en date du2026, ci-après dénommée l'Agence.

PREAMBULE

Au centre d'une aire urbaine de près de 765 000 habitants, Grenoble-Alpes Métropole et Le Grésivaudan conduisent depuis de nombreuses années des politiques destinées à accompagner le développement du territoire et des entreprises, à favoriser la création d'emplois et l'accès à l'emploi, notamment des plus vulnérables, à conforter l'excellence des universités et des organismes de recherche et à améliorer la notoriété et l'attractivité de la région grenobloise aux échelles nationales et internationales.

Afin de renforcer les synergies de travail entre les deux territoires, un partenariat cadre pluriannuel entre la Métropole et Le Grésivaudan sur la période 2022-2026 est formalisé. Il sera décliné chaque année en une convention d'application et de moyens pouvant associer l'agence Grenoble Alpes et l'Office de tourisme Belledonne Chartreuse en tant que co-signataires.

Cela étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Conformément aux dispositions de la convention cadre de partenariat 2022-26, entre la Métropole et Le Grésivaudan, la présente convention d'application a pour objet de définir le plan d'actions coordonné pour 2025 et ses modalités financières, concourant aux objectifs suivants :

1. Soutenir les filières d'excellence, l'innovation et l'industrie
2. Renforcer la promotion et l'attractivité du territoire
3. Développer et promouvoir le tourisme d'affaires et d'agrément et les loisirs outdoor
4. Accompagner les transitions environnementales et sociétales des entreprises
5. Déployer une stratégie coordonnée sur le foncier et l'immobilier économique, dont l'étude des baux à construction
6. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du bassin grenoblois
7. Soutien à la création d'activité

L'axe 1 comprend **la labellisation Territoires d'industrie Sud Isère 2023-2027** qui s'étend sur un périmètre comprenant Le Grésivaudan, la Métropole, Le Voironnais et Cœur de Chartreuse. Dans le cadre de cette labellisation, les territoires labellisés recrutent collectivement un chargé de mission pour accompagner les acteurs dans la transition vers une industrie verte, développer les filières et savoir-faire industriels, accélérer les implantations industrielles et les créations d'emplois. Le poste est porté par le Grésivaudan, l'Etat abonde à hauteur de 33 711,37€/an, la Métropole et Le Grésivaudan contribuent chacun à hauteur de 4 647, 37 €/an. Une convention a été délibérée en 2025 et porte ses effets jusqu'en 2027.

De plus, un **Appel à Projets (AAP) innovants « accélérer la transformation de l'industrie »** a été lancé par Grenoble-Alpes Métropole avec le soutien du Grésivaudan et du Pays Voironnais. Il vise à « développer une innovation pour accélérer les transitions des activités productives » et s'adresse aux TPE/PME de ces trois territoires, tous secteurs d'activités.

Le budget total d'opération est de 90 000 €, dont 40 000 € de contribution de la Métropole. La participation du Grésivaudan à cet AAP est de 20 000 €, par contribution directe aux entreprises. EDF « une rivière, un territoire », vient compléter le financement du dispositif.

L'axe 2 comprend le **salon Tech and Fest**, évènement conçu et organisé par le Dauphiné Libéré à Alpexpo les 4 et 5 février pour mettre en lumière les meilleures solutions technologiques et innovations de la Région Auvergne Rhône Alpes et les faire rayonner aux échelles nationales et européennes. C'est dans ce cadre, que la Métropole et l'ensemble des accompagnateurs locaux de l'innovation organisent le iVenture et le forum pour permettre la mise en visibilité de projets ou start up locales et leur mise en relation avec des investisseurs.

Cette année, **le High Level Forum (HLF)** sera couplé avec le Tech & Fest. Il s'agit du sommet mondial de l'innovation. Ce rassemblement réunit décideurs publics, leaders industriels, chercheurs et représentants des territoires pour co-construire des visions stratégiques.

Le plan d'action 2026 comprend également la mobilisation de la Métropole et du Grésivaudan pour la mise en œuvre d'un pavillon Grenoble Alpes sur le **salon SEPEM** au mois de novembre.

ARTICLE 2 – DUREE

La convention d'application portera sur l'année 2026 et sera valable jusqu'au 31 mars 2027 pour finaliser l'exécution et la mise en paiement de l'ensemble des actions.

ARTICLE 3 – MODALITES FINANCIERES DE LA CONVENTION

Au vu des axes de partenariat entre la Métropole et Le Grésivaudan en matière d'attractivité du territoire, de développement économique et d'emploi pour la période 2022-2026, le plan d'action opérationnel pour l'année 2026 fera l'objet de contributions financières, hors valorisation des ressources humaines, entre les collectivités ou leurs opérateurs pour les actions suivantes :

Opérations	Pilotage	Budget opération (k€ ttc)	Contribution GAM (k€ ttc)	Contribution Grésivaudan (k€ ttc)	Modalités
Soutenir l'innovation et l'industrie					
Territoire d'industrie	Grésivaudan	14,47	4,647	4,647	Subvention GAM à CCLG
Accélérateur industriel AXEL, plateforme de prototypage et d'industrialisation	SCIC Axel	100	30	30	GAM : aides directes aux entreprises bénéficiaires Le Grésivaudan : contribution directe individuelle à la SCIC Axel
Appel à Projets « Accélérer la transformation de l'industrie »	Chambre Métiers et Artisanat de l'Isère	90	50	20	Aides directes aux entreprises
Promotion et attractivité du territoire					
Tour AURA (ex-critérium du Dauphiné)	ASO	144	32,4	28,8	Contributions directes individuelles
Membre fondateur Association Grenoble Alpes	Association Grenoble Alpes	120	10	10	Contributions directes individuelles
Destination montagnes/soirée de gala	Agence Grenoble Alpes/Isère Attractivité	150	48	15	Contributions directes individuelles
La Grande Odyssée	KCIOB/EBRA Events	1 000	50	62	Contributions directes individuelles
Tech and Fest	GROUPÉ EBRA	2 000	190	84	Contributions directes individuelles
IForum/iVenture au sein de T&F	Métropole	175	150	10 + prise en charge directe cocktail de midi	Subvention CCLG à GAM

High Level Forum	CEA	295	15	15	Contributions directes individuelles
Soutien à la Coupe Icare	Coupe Icare	875	5	64	Contributions directes individuelles
SEPEM	Métropole	40	15	7,5	Contributions directes individuelles
Observatoire économique et accompagnement des entreprises à l'international	Agence Grenoble Alpes Invest	160	150	15	Subvention CCLG à AGA
SIMI	Métropole	215	85	35	Subvention CCLG à GAM
Accompagner les transitions environnementales et sociétales des entreprises					
Circul'Alpes		132	24	14,706	Membre bienfaiteur
Animation du Pacte Economique Local	Métropole	51,5	30,7	10	Subvention CCLG à GAM
TOTAUX K€		5 561,97	889,747	425,653	
Subvention CCLG à AGA : 15 000 euros					
Subvention de GAM à la CCLG : 4 647 euros					
Subvention CCLG à GAM : 55 000 euros					

ARTICLE 4 – VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS POUR 2026

Pour l'année 2026, Le Grésivaudan et la Métropole s'engagent à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à la bonne mise en œuvre du plan d'action.

Dans le cadre de cette programmation 2026, Le Grésivaudan versera donc :

- 15 000 euros de subvention à l'Agence Grenoble Alpes pour ses actions sur le volet Promotion et attractivité du territoire ainsi que l'Observatoire économique et accompagnement des entreprises à l'international.
- 55 000 euros de subvention à la Métropole pour les frais engagés en 2026 sur le iforum, le SIMI, et l'animation du Pacte économique Local,
- 355 653 euros de contributions directes (subventions ou achats) à l'Association Grenoble Alpes, à la SCIC Axel, à la Chambre Métiers et Artisanat de l'Isère, Association Grenoble Alpes, à ASO/Tour AURA, à Isère Attractivité, à EBRA, Association Coupe Icare, au CEA et à Circul Alpes.

Soit un volume de contribution total de 425 653 euros au plan d'action 2026 pour le Grésivaudan. Les sommes correspondantes à la mise en œuvre du SIMI 26 (35 000 euros) seront versées par le Grésivaudan à la Métropole au cours du 1^{er} trimestre 2027, sur appel de fonds de la Métropole.

La Métropole portera quant à elle :

- 150 000 euros de subvention à l'Agence Grenoble Alpes pour ses actions sur le volet Promotion et attractivité du territoire ainsi que l'Observatoire économique et accompagnement des entreprises à l'international, conformément à la convention annuelle spécifique établie entre l'Agence Grenoble Alpes et GAM pour l'année 2026.
- 4 647 euros de subvention au Grésivaudan pour le financement d'un poste « Territoire d'industrie »

- 735 100 euros de contributions directes (subventions ou achats) à l'Association Grenoble Alpes, à la SCIC Axel, au Tour AURA, à Isère Attractivité, à EBRA, à la CMA, au CEA, à la coupe Icare, à Circul Alpes.

Soit un volume de contribution total de 889 747 euros au plan d'action 2026 pour la Métropole.

ARTICLE 5 - RE COURS

En cas de difficulté d'interprétation de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le tribunal administratif de Grenoble.

Fait en 3 exemplaires originaux le

Pour Grenoble-Alpes
Métropole,

Pour la Communauté de
communes Le
Grésivaudan,

Pour l'Agence Grenoble
Alpes,

Le président,
Christophe FERRARI

Le président,
Henri BAILE

La présidente,
Mélina HERENGER